

Les propriétaires privés de boisements spontanés

Le cas de la Chaîne des Puys

Blandine Loiseau et Béatrice Michalland

La déprise agricole ancienne et celle plus récente liée à l'encadrement des productions agricoles mises en œuvre par la PAC a conduit à l'abandon de terres sur d'importantes surfaces (Fottorino, 1989 ; Moati, 1987). Ces terres, sous l'effet de la dynamique naturelle de la végétation, évoluent par stades successifs avec des modalités très variables vers des formations ligneuses hautes nommées boisements spontanés ou accrus. Ces peuplements anarchiques, synonymes d'abandon et d'exode rural ont longtemps été perçus de façon négative. L'absence d'entretien de ces bois tend à augmenter les risques d'incendies. La croissance des ligneux ferme les paysages et conduit dans certains cas à une perte de diversité écologique (Brochiero *et al.*, 1998). Pour palier ces impacts négatifs, les gestionnaires de ces espaces peuvent anticiper et combattre l'introduction et l'extension des ligneux, ou inversement valoriser les formations végétales en place à des fins économiques, paysagères ou patrimoniales. La solution la plus appropriée dépendra des conditions de milieu, du contexte socio-économique, des enjeux locaux, et surtout de la motivation des propriétaires fonciers. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à mieux les connaître. Qui sont-ils ? Que font-ils sur leurs terres ? Que souhaitent-ils faire ? Quelles sont leurs contraintes ? Telles sont les questions auxquelles nous avons souhaité répondre.

Dans cette perspective, une enquête auprès d'un échantillon de propriétaires de boisements spontanés a été conduite sur une zone déjà étudiée d'un point de vue écologique (Prévosto *et al.*,

1997) : la Chaîne des Puys. Cet article présente dans une première partie la démarche suivie pour caractériser la structure de propriété (type de propriété, taille moyenne, type de propriétaire) et connaître les motivations et objectifs des propriétaires de ces accrus (origine de la parcelle, pratique, projet). La seconde partie est consacrée aux résultats de l'enquête.

Choix et caractéristiques de la zone d'étude

La zone d'étude étudiée se situe au cœur de la Chaîne des Puys, à 20 km de Clermont-Ferrand dans le village de Fontfreyde (commune de Saint-Genès-Champanelle). Il s'agit de la cheire¹ de Mercoeur (335 hectares). Deux raisons motivent le choix de ce site :

- l'existence d'accrus nombreux sur terrains collectifs mais également sur terrains privés ;
- l'existence d'enjeux paysagers et patrimoniaux certains du fait de la proximité de l'agglomération clermontoise et de la beauté du site inclus dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. L'échelle de travail utilisée, celle d'un village, permet d'avoir une vision cohérente du système, tout en limitant l'ampleur du travail de collecte de données.

■ Une forte présence d'accrus

Suite à l'abandon du système agro-pastoral, une importante partie du territoire agricole de la Chaîne des Puys est abandonnée (Bazin *et al.*, 1983 ; Michelin, 1992). Les terres agricoles délaissées se boisent naturellement ou sont plan-

1. Terme auvergnat pour désigner une coulée volcanique dont la surface est chaotique et rugueuse.

Blandine Loiseau et Béatrice Michalland
Cemagref
24 avenue des Landais
BP 50 085
63172 Aubière
Cedex 1

Encadré 1

Évolution de l'utilisation de l'espace

Au début du XX^e siècle, tout l'espace est utilisé : les propriétés privées regroupent pâtures, prairies et cultures, alors que les terrains sectionnaux sont utilisés comme parcours pour le troupeau ovin du village. Si l'affectation du sol tient compte des potentialités, elle n'est pas dictée par elle. C'est un produit social. Ainsi, le système agro-pastoral se maintient tant que le consensus social l'emporte sur la division. L'intérêt du troupeau collectif ovin est de reproduire les aptitudes céréalières du pays. Le troupeau du village prélève en été sur le domaine collectif des éléments fertilisants que l'organisation du pacage distribue sur les terres de chacun. Il met en valeur les terres de faible productivité au bénéfice des champs. Ce faisant, il tient la broussaille en respect mais épuise les vastes terres communes des cheires et des puys par un pâturage sans restitution.

Après la seconde guerre, l'industrie clermontoise recherche de la main d'œuvre pour ses industries pneumatiques en particulier. Les paysans d'autrefois deviennent doubles actifs. Ces doubles actifs n'ont ainsi plus besoin d'autant de bêtes pour vivre. Le troupeau collectif ovin ne se renouvelle plus. Les doubles actifs réduisent la surface des terres qu'ils exploitent. Ils privilégient les terres de meilleure rentabilité. Les agriculteurs qui continuent leur activité agricole à plein temps voient l'offre du foncier augmenter : les terres laissées vacantes leur permettent de réorganiser leur parcellaire autour du village loin des terrains caillouteux et plus ou moins pentus.

Le système agro-pastoral décline ainsi plus ou moins rapidement : il résiste plus longtemps au nord de la Chaîne des Puys où les communaux sont plus vastes. Le coup d'arrêt à l'ancien système est porté par la spécialisation laitière, en particulier dans la zone sud des Dômes, après la seconde guerre mondiale. Les besoins en lait augmentent pour la production de Saint-Nectaire : le cheptel bovin progresse au détriment du troupeau ovin qui ne devient plus nécessaire pour reproduire la fertilité des champs. L'abandon du pâturage extensif couplé à l'intensification et la spécialisation des productions agricoles ainsi que l'avènement de la mécanisation entraîne un repli de la Surface Agricole Utile sur les zones planes proches des habitations. Les terrains ainsi libérés se recouvrent spontanément de taillis ou sont replantés.

Actuellement, l'activité agricole, minoritaire en terme d'effectif (3 à 7 % de la population active), reste limitée autour des villages et s'arrête le plus souvent à la limite des coulés chaotiques et à la base des puys.

2. La structure foncière sur le sud de la Chaîne des Puys est le fruit du système agricole traditionnel. La partie anciennement utilisée par les troupeaux collectifs est constituée de grandes parcelles en sectionnal ou indivis « large » (issu de legs). La partie proche des hameaux appartient à une multitude de petits propriétaires fonciers. L'Est de la Chaîne des Puys n'ayant jamais été remembré, la taille des parcelles est restée petite (généralement inférieure à 0,4 ha).

tées. *In fine*, le taux de boisement avoisine les 40 %, avec moins de la moitié déclarée comme tel au cadastre (encadré 1). Les sectionnaux sont généralement plantés et soumis alors que les terrains privés font moins souvent l'objet de plantation du fait de la petite taille des propriétés² et de l'absence de culture forestière.

La colonisation par les ligneux des anciennes terres agricoles s'ordonne en grande partie en fonction de la proximité des semenciers mais aussi des actions anthropiques (semis volontaire ou plantation). Les formations boisées rencontrées sur la Cheire de Mercœur sont de deux types (Prévosto *et al.*, 1997) :

- les peuplements de pins sylvestres, dont l'âge varie de 23 à 30 ans, ont des densités hétérogènes suivant leur âge. Plus le peuplement est jeune et plus la densité est grande (2 800 tiges pour les pinèdes les plus jeunes). Par contre, dans les peuplements les plus anciens, les hêtres plus abondants en sous-étage témoignent d'une évolution progressive de ces formations vers la hêtraie ;

- les formations feuillues sont beaucoup plus hétérogènes. Les essences majoritaires sont le noisetier, le tremble et le bouleau et, en densité moindre, le hêtre.

Entre 1954 et 1998, la presque totalité de la cheire de Mercœur se couvre de ligneux (cartes 1).

■ Des enjeux multiples

Les accrus de la Chaîne des Puys présentent des enjeux de gestion variés : paysage, biodiversité, tourisme, production de bois, urbanisme. L'enjeu « risques naturels » (érosion, incendies, ...) est *quasi* inexistant à la différence de la zone méditerranéenne. Même si les boisements spontanés font l'objet de multiples usages diffus (randonnée, VTT, chasse, ...), la priorité locale est de limiter leur avancée et leur enrésinement afin de ne pas compromettre l'intérêt paysager et touristique des édifices volcaniques.

Démarche et outils

Les propriétaires des boisements spontanés sont les premiers maillons de tout aménagement.



◀ Cartes 1. – Évolution de la végétation sur la cheire de Mercœur entre 1954 et 1998. Les cartes présentées ici utilisent le fond parcellaire du cadastre. Elles ont été réalisées par photo-interprétation et relevé de terrain. Les grandes parcelles correspondent aux sectionnaux du village de Fontfreyde alors que les petites sont essentiellement détenues par des propriétaires privés individuels. Sources: mission aérienne IGN 1994, émulsion panchromatique, échelle 1/25 000 Cadastre de St-Génès-Champanelle, 1998 Loiseau B, Brétière G, 1998.

Sauf réglementation, rien ne peut s'envisager sans leur accord. Ils sont, non pas forcément responsables de l'état actuel des terres, mais bien responsables de leur gestion. C'est pourquoi il est indispensable de mieux les connaître.

■ *Cadastre et photo-interprétation : outils d'identification des propriétaires*

Pour identifier l'ensemble des propriétaires concernés par les accrus sur un territoire donné, un travail à l'échelle parcellaire est inévitable. Le seul recours à la matrice cadastrale est insuffisant (en l'absence de révision cadastrale demandée par la municipalité ou le propriétaire, les terres en accrus sont généralement classées terres ou prairies). Un croisement de la carte de la végétation et du plan cadastral a donc été réalisé. La carte de végétation est construite par photo-interprétation pour trois dates (1954, 1974, 1998), ce qui permet de visualiser l'apparition des accrus depuis les années 1950 (cartes 1).

■ *Echantillonnage de la population de propriétaires privés*

Sur les 152 comptes privés recensés, dont 135 à jour, 27 propriétaires (soit 1/5 des propriétaires connus) ont été interrogés. L'échantillonnage a été réalisé d'une part à partir du statut de la propriété et du domicile du propriétaire et d'autre part, en fonction de la taille de la propriété en accrus (tableau 1).

Les rendez-vous ont été pris par téléphone. Le taux de refus s'est élevé à 30 % (13 personnes)

bien que le sujet ait été introduit de façon très générale (évolution des pratiques agricoles et modification du paysage de la Chaîne des Puys) et non pas directement sous l'angle de la propriété foncière.

■ *Enquête avec utilisation de scénarios*

Des travaux sur la déprise agricole (INRA-ENSAA, 1977 ; Trie *et al.*, 1996 ; Perret *et al.*, 1993 ; Derioz, 1994), sur la gestion de l'espace (Guéringer, 1992) ou sur les propriétaires de forêts constituées (Boissier *et al.*, 1993) existent ; mais aucune étude n'avait encore abordé la question des accrus sous l'angle foncier. Nous avons donc élaboré notre propre enquête (Michalland *et al.*, 1998). Celle-ci a été conduite sous forme d'entretien semi-directif d'environ 1 h 30, chez le propriétaire lui-même. Le guide d'entretien comportait les sept rubriques suivantes :

- les caractéristiques du propriétaire (état civil, activité professionnelle, histoire personnelle) ;
- l'évolution du paysage sur la Chaîne des Puys ;
- la gestion des biens autres que les accrus (utilisation, localisation, projets fonciers, ...) ;
- la gestion des accrus (histoire, localisation, utilisation, particularités, projets, rôle, ...) ;
- le propriétaire, l'espace et son implication locale ;
- les différents règlements et procédures en application sur la cheire ;
- les réactions à divers scénarios.

Tableau 1. – Répartition des différents comptes concernés par les accrus de la Cheire de Mercœur suivant le statut de propriété et le domicile du propriétaire. Entre parenthèse figure le nombre de personnes enquêtées dans la classe. ▼

	Commune	Communes voisines	Autres communes du département	Autres départements	Total
Indivisions	3	1	6 (2)	-	10
Ménages	18 (3)	3 (2)	4	-	25
Propriétés individuelles	36 (7)	9 (3)	38 (8)	6	89
Nue-propriété et usufruit séparés	4 (1)	4 (1)	3	-	11
Ensemble	61	17	51	6	135

Pour réaliser cette étude, aucune gestion particulière n'était privilégiée. Le champ des possibilités était donc vaste : production de bois de chauffage ou d'œuvre, usage agro-pastoral ou forestier, usage récréatif, cynégétique ou protection et conservation des paysages. Pour connaître l'avis des propriétaires sur ces différentes propositions de gestion, nous avons eu recours à la technique des scénarios (Piveteau, 1994) en complément de questions descriptives sur la gestion actuelle et future des biens de l'enquêté. Chaque scénario concerne un type de gestion possible insérée dans un contexte particulier dans lequel le propriétaire devient acteur. Les conditions présentées dans ces scénarios sont simples et souvent imprécises. Parce que biais, l'enquêté, et lui seul, doit émettre les conditions de son adhésion. Les réponses restent, cependant, attachées au contexte imposé par le scénario lui-même.

■ *Exploitation des données*

Dans un premier temps, une grille de dépouillement proche du questionnaire a été utilisée. Les premiers traitements statistiques réalisés à partir de cette grille n'ont pas été concluants. En dehors de quelques relations simples, aucune typologie n'a pu être construite. Deux raisons principales peuvent être invoquées : la population enquêtée est plutôt homogène et ne permet pas de distinguer des groupes de façon nette, les variables retenues ne sont pas adaptées. Pour poursuivre le traitement statistique, un regroupement de variables aurait été nécessaire. Étant donné la taille réduite de l'échantillon, nous avons préféré poursuivre le travail de façon manuelle.

Principaux résultats

■ *De petits propriétaires locaux et âgés*

Les propriétaires privés de la Cheire de Mercœur habitent dans la commune (61 sur 135 recensés) ou dans une commune voisine (17/135). Moins de 5 % des propriétaires privés habitent en dehors du département. De moyenne d'âge assez élevée (66 ans), rares sont les propriétaires de moins de 40 ans (6 %). Ceci s'explique par le mode de transmission de la propriété en France qui se fait au profit des héritiers directs.

Le statut juridique le plus couramment rencontré est la propriété de personne physique individuelle (tableau 1). La gestion du foncier se fait de façon identique pour la propriété des ménages et les biens individuels. Que le bien appartienne en nom propre à l'un ou aux deux conjoints, les décisions sont prises par le couple. Aucune discordance n'a été perçue concernant la gestion de l'ensemble du foncier. Il en est autrement pour les comptes en indivision (2 enquêtés) : aucune gestion particulière n'est effectuée ni même évoquée de peur de blesser l'autre copropriétaire.

Les catégories socioprofessionnelles des enquêtés sont diverses. Du fait de l'âge des propriétaires, nombreux sont les retraités (13 sur 27). La profession agricole est peu répandue chez les enquêtés : seuls quatre sont agriculteurs en activité et parmi les 13 personnes à la retraite, seuls trois étaient agriculteurs. C'est chez la génération précédente que le nombre d'agriculteurs est plus élevé : 17 enquêtés sont issus d'une famille d'agriculteurs dont 10 du village de Fontfreyde.

L'ensemble des biens possédés par les enquêtés est localisé près de leur domicile. Les propriétaires détiennent en moyenne 9,5 hectares de terres non bâties. Mais cette moyenne cache de fortes disparités entre les agriculteurs ou anciens agriculteurs qui possèdent en moyenne 28 hectares et les autres qui n'en possèdent que deux. La propriété des personnes enquêtées est essentiellement composée de prairies (60 %). Seuls six enquêtés ont une parcelle en plantation, de taille très modeste (0,47 hectare en moyenne). Les boisements spontanés comptent en moyenne pour 0,62 hectares répartis en trois parcelles le plus souvent dispersées sur la Cheire de Mercœur.

■ *Les accrus : des terres reçues en héritage déjà à l'abandon*

Les terres en accrus proviennent pour l'essentiel d'un héritage familial (cas de 25 sur 27 propriétaires interrogés). Un seul propriétaire a choisi délibérément d'acheter sa parcelle en accrus. Un autre a acheté cette terre en lot avec des prairies. Toutes les personnes interrogées ont acquis ces terres dans l'état où on les observe actuellement. Ils ne sont donc pas res-

posables de leur abandon. Parfois, même leurs parents n'ont pas connu l'utilisateur de ces anciens champs. Seuls 9 connaissent le dernier utilisateur de leur bien (souvent leurs parents).

■ *Les accrus : un cas à part dans le patrimoine foncier*

La gestion des terres reçues entretenues est bien différente de celle des terres reçues déjà abandonnées et ceci quelles que soient les caractéristiques socio-économiques du propriétaire et quelle que soit la taille du patrimoine.

Nous l'avons souligné plus haut : les propriétaires d'accrus sont tous des locaux. Globalement, ils connaissent bien la localisation de leurs prairies et ils continuent de les entretenir directement ou indirectement. Valoriser ces terres présentent deux intérêts : la production pour les agriculteurs et la préservation d'un patrimoine pour les autres.

Pour les accrus, la situation est différente. La moitié (15 enquêtés) n'ont pas jugé nécessaire de localiser ce qui était abandonné. Ils savent qu'une partie de leur patrimoine se situe sur la Cheire de Mercœur sans plus de précision et sans pour autant souhaiter connaître les limites parcellaires. Ceux qui ont souhaité connaître les limites de leur propriété, par curiosité ou en vue d'une vente, ont rencontré de nombreuses difficultés : les « anciens » qui connaissent le territoire se font de plus en plus rares, découvrir les bornes enfouies sous les ronces sans plus aucun repère s'avère impossible, enfin le coût des services d'un géomètre est démesuré par rapport à la valeur de la terre (3 000 F en 1995 pour retrouver les bornes de deux parcelles d'une surface totale de 3000 m²).

■ *Les accrus : des terres sans valeur marchande*

Les personnes interrogées n'ont pas le même discours pour qualifier les accrus. Certaines parlent de buissons, d'autres de friches, de taillis, de bois, de mauvais bois, ... Leur perception est d'autant moins claire que les adjectifs diffèrent suivant qu'ils parlent de leurs parcelles ou de l'ensemble de la cheire, ou suivant qu'ils évoquent tel ou tel intérêt que peuvent avoir les accrus. Cependant un point commun existe entre tous : aucun ne voit comment il

pourrait exploiter cette « mauvaise forêt » à des fins commerciales ou d'autoconsommation (bois de feu).

Pour ce qui est de la valeur non marchande, ils sont tous d'accord pour dire que les accrus attirent ou peuvent attirer de nombreux touristes à la condition (évoquée spontanément par 11 enquêtés) de débroussailler pour tracer des chemins et aménager l'accès au sous-bois.

D'un point de vue paysager, neuf personnes estiment que les plantations sont plus agréables à regarder que les accrus. La forêt (sous-entendu la plantation) est belle car elle est entretenue. Inversement, certains ne voudraient surtout pas faire de coupes à blanc et de plantations car ils préfèrent un paysage « naturel » avec une diversité de structures.

■ *Les accrus : des terres à fortes contraintes*

Concernant les raisons de l'absence de gestion de ces terres, les enquêtés évoquent spontanément trois types de contraintes :

- l'absence de connaissance des limites des parcelles et la petite taille de celles-ci (en moyenne 0,67 hectare) ;
- l'absence de marché foncier ;
- les faibles potentialités du milieu : avec une vision globale de la Cheire de Mercœur, les propriétaires affirment que les quelques arbres qui pourraient pousser sur leur parcelle n'auraient certainement pas de valeur (12 réponses) et que le potentiel agronomique de la terre est faible (8 réponses).

Une de ces contraintes n'explique pas à elle seule l'absence de gestion. C'est la superposition de plusieurs de ces contraintes qui paralyse les propriétaires.

■ *De rares projets d'aménagement ou d'utilisation*

Face aux contraintes exposées précédemment, les réactions des propriétaires en matière de gestion sont variées. Le plus souvent, une certaine inertie marque leur comportement (tableau 1).

Parmi les 27 personnes enquêtées sur Fontfreyde, seules 3 ont un projet personnel à long terme pour leurs accrus. Une de ces trois

Avenir à moyen-long terme	Justification	Caractéristiques particulières des propriétaires	Nbre de propriétaires
« Projet personnel »	garder à l'état « sauvage » → pour les loisirs	• Achat de la parcelle d'accrus, jeune propriétaire	→ 1
	planter soi-même → pour léguer un patrimoine à leurs enfants	• Attache forte au territoire, moins de 62 ans	→ 2
« Vente »	l'ensemble du foncier en lot → aucune attache personnelle, abandon très ancien, patrimoine foncier très limité	• Hors commune et commune voisine, ne va pas sur la cheire moins de 1 ha en propriété	→ 3
	les terres de Fontfreyde en lot → terres non valorisable du fait de leurs caractéristiques mais surtout de l'éloignement au centre de l'exploitation	• Agriculture d'une autre commune	→ 1
« Statu quo »	→ trop âgé pour entreprendre quoi que ce soit	• Âge supérieur à 68 ans, ne connaît pas les limites de ses accrus	→ 7
	→ Doute de la rentabilité d'un quelconque projet	• Groupe hétérogène	→ 6
	→ doute de la rentabilité d'un projet individuel mais évoque l'intérêt d'un projet collectif	• Groupe hétérogène avec pour point commun qu'ils ne connaissent pas les limites de leurs accrus	→ 7

personnes souhaite ne rien modifier à sa parcelle en accrus achetée pour faire de l'observation astronomique dans un cadre « naturel ». Les deux autres personnes souhaitent planter pour donner de la valeur à leur terre avant de la transmettre à leurs enfants. Très attachées à leurs racines, elles ont de nombreux souvenirs de moments passés sur cette terre quand elles étaient enfants.

Seuls quatre propriétaires (sur 27) se sont dits intéressés par la vente de leur parcelle en accrus. Trois d'entre elles n'ont aucune attache sur le territoire. Petits propriétaires fonciers (surface totale en accrus possédée inférieure à 1 hectare), ils souhaitent vendre, en lot, l'ensemble de leurs terres qui n'a aucune utilité pour eux. L'autre personne intéressée par la vente est un agriculteur proche de la retraite qui n'exploite pas les terres de Fontfreyde, trop loin de son siège d'exploitation. Les démarches faites

pour vendre leurs terres restent limitées : proposition au locataire des prairies (3 personnes), affichage d'un panneau « à vendre » le long du sentier qui borde les parcelles à vendre (1 personne). Tous se heurtent à la même difficulté : les fermiers ne sont pas preneurs de ces terres, même en lot.

Les autres propriétaires (20 sur 27) ne souhaitent *a priori* ni vendre ni faire de projet. Les raisons invoquées pour ne pas vendre sont multiples. Il semble d'une part que le marché foncier ne soit pas réellement porteur. Ou, du moins, l'offre est tellement plus grande que la demande qu'il est illusoire de vouloir vendre pour en tirer quelques profits. D'autre part, les propriétaires souhaitent clairement transmettre quelque chose à leurs enfants. Cette terre constitue un patrimoine. Enfin, certains espèrent que leurs terres prendra de la valeur suite à une éventuelle révision du POS².

▲ Tableau 1. – Typologie des propriétaires enquêtés de la cheire de Mercœur.

2. Plan d'Occupation des Sols.

Pour ce qui est des projets, deux tendances s'opposent qui dévoilent non plus les contraintes propres à la parcelle, mais celles relatives au propriétaire. Ou bien l'enquêté ne souhaite rien faire en raison de son âge (7 sur 27), ou bien l'enquêté soulève la question de la rentabilité financière. Parmi les personnes qui adoptent cette seconde attitude, deux cas sont à distinguer :

– ceux qui jugent tout projet inutile (6 sur 27) : aucun bénéfice ne pourra être réalisé sur ces terres. Les investissements seront, de toute façon, trop élevés et les gains, s'il y en a un jour, arriveront trop tard pour que la personne qui place son argent dans de tels projets en profite. La gestion de ces terres n'est pas une priorité : il vaut mieux investir, si besoin, dans des placements qui rapportent ;

– ceux qui évoquent spontanément l'intérêt d'un projet collectif de boisement (7 sur 27). Une telle organisation permettrait, selon eux, de réfléchir à une gestion commune et de bénéficier d'aides plus conséquentes, notamment en terme de conseil. Enfin, grâce à ce système, la rentabilité des opérations serait supérieure. Par contre, personne ne souhaite réellement s'investir pour devenir l'initiateur d'un tel projet.

■ *Des positions contrastées vis-à-vis de projets de valorisation*

Paralysés par les contraintes mentionnées précédemment, les propriétaires n'imaginent aucune valorisation possible de leurs accrus. Nous avons malgré tout cherché à préciser la position des propriétaires par rapport à différents projets de gestion, au travers de quelques scénarios. Trois options étaient successivement abordées dans le cadre d'une valorisation sylvicole : la coupe pour vente de bois avec ou sans appel à une main d'œuvre extérieure, la plantation dans le cadre ou non d'un groupement de gestion forestière, et l'enrichissement des parcelles. La vente de la parcelle ou sa location à un agriculteur étaient alternativement proposées dans la perspective d'une valorisation pastorale du territoire. Deux projets touristiques étaient évoqués : la construction de chalets en bois après vente des terres à un promoteur immobilier, la location des terres à une chasse privée. Enfin, dans la perspective d'une amé-

lioration foncière, des échanges de parcelles étaient proposés.

Les réponses, données par les 27 propriétaires enquêtés, sont présentées dans la figure 1. Elles doivent être interprétées avec beaucoup de précautions. Tout d'abord, les scénarios restent hypothétiques. L'adhésion du propriétaire sera probablement différente face à une proposition concrète d'achat ou de location, et pourra varier selon l'origine de la demande et la situation momentanée du propriétaire. Enfin, les réponses sont souvent associées à une série de réserves qui restreignent fortement l'adhésion réelle des propriétaires. Ils ne souhaitent ni réaliser des investissements en temps ou en argent pour ces terres, ni avoir des contraintes sur leur propriété (réticence face à des baux de long terme), ni dégrader l'environnement, sachant que chacun à sa propre grille de jugement sur la question.

Les personnes qui ont un projet sur leur terre que ce soit l'aménagement ou la vente adhèrent aux projets seulement si la nature de ce dernier est compatible avec leur souhait. Ainsi, les personnes qui veulent vendre mettent à profit le contexte de chaque scénario non pas pour y adhérer mais pour se débarrasser de leur terre. Pour les trois personnes ayant réellement un projet, aucune proposition ne les intéresse vraiment.

Pour les autres personnes (20), l'adhésion aux scénarios est masquée par des contraintes personnelles.

– Si le scénario nécessite une implication personnelle dans l'aménagement du terrain, telle que la décision de planter, les personnes âgées prétextent leur âge pour ne pas désirer participer. Pour les autres, nous retrouvons l'attitude décrite plus haut : un problème de rentabilité à l'échelle individuelle et/ou collective suivant les enquêtés.

– Si le scénario porte sur la vente du bien ou son utilisation par une tierce personne, l'adhésion des enquêtés se fait suivant leur conviction personnelle et leurs intérêts. S'agissant de la vente, les enquêtés sont plutôt d'accord (un seul refus) pour vendre leur bien à un agriculteur. Ce scénario leur permet de se débarrasser d'une terre dont ils ne se servent pas ou bien c'est un moyen d'être solidaire avec cette pro-

fession. Par contre concernant une vente pour un projet immobilier, les réticences sont beaucoup plus nombreuses : 7 refus expliqués par les risques de dégradation sur le paysage par rapport à la beauté du site. Les autres enquêtés plutôt d'accord pour ce scénario de vente en profitent pour surenchérir : ils souhaitent vendre leurs terres au prix du terrain à bâtir. Quant à la location, s'il s'agit d'un agriculteur, les enquêtés sont une nouvelle fois plutôt d'accord (18 oui). Entretenir la terre semble être un réel facteur d'adhésion. Pour une utilisation cynégétique, les enquêtés sont moins d'accord. Alors qu'ils savent que leurs parcelles sont le terrain de chasse de la société communale, 7 enquêtés ne souhaiteraient pas que leur bien devienne une chasse privée. Ils aiment trop la nature pour cautionner en toute connaissance de cause une telle activité.

■ **Une sensibilité forte aux questions environnementales**

Dans le cas d'une mise en valeur sylvicole, 12 enquêtés préféreraient des travaux d'enrichissement à une plantation. Cette solution

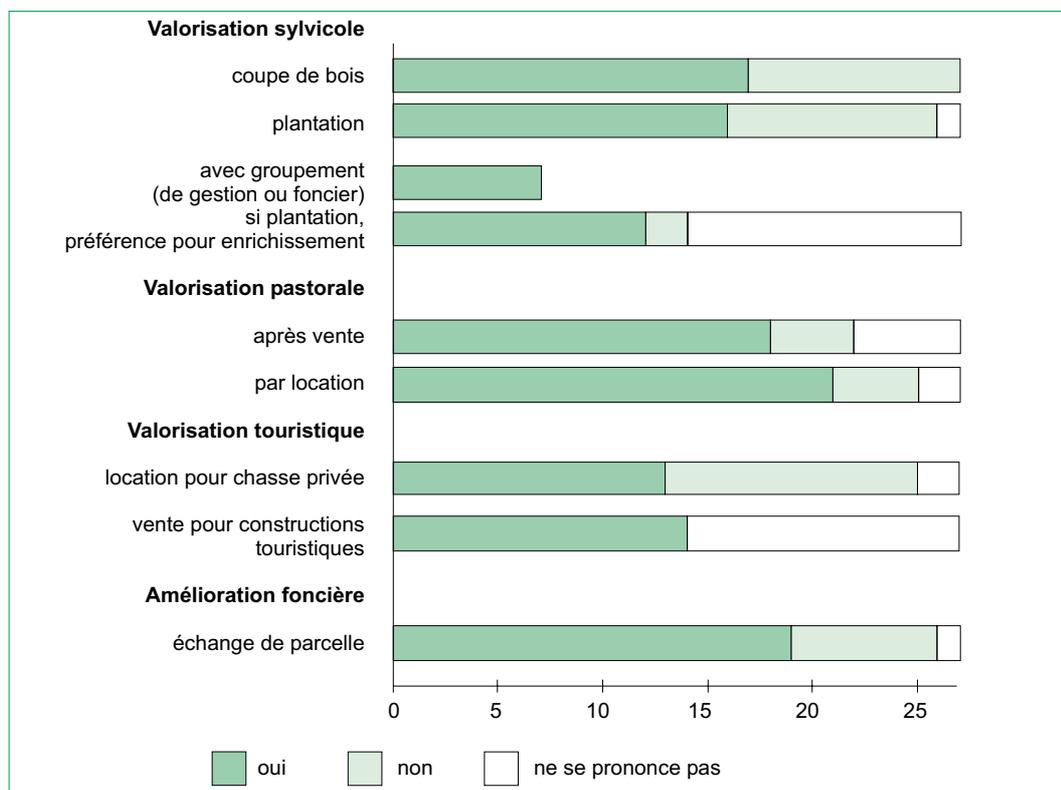
permet d'éviter les coupes rases pas toujours bien intégrées au paysage. Mais, les enquêtés restent sceptiques quant à la faisabilité d'une telle opération : l'existant permettrait-il de mettre en place cette technique ? Les arbres sont-ils de valeur pour espérer un quelconque bénéfice ? N'est-il pas plus rentable de recommencer à zéro plutôt que de se lancer dans des travaux qui sont certainement plus onéreux et moins sûrs qu'une plantation ?

Dans le cas d'une valorisation pastorale des terres, certains propriétaires ne souhaitent pas qu'il y ait de travaux d'aménagement, l'état boisé étant considéré comme « naturel » et souhaitable.

Le risque de dégradation du paysage suite à un projet immobilier soulève comme nous l'avons déjà dit des réticences (7 refus justifiés de cette façon).

Conclusion

Les réactions face aux accrus sont très diverses suivant les enquêtés. Elles ne permettent pas de souligner des tendances particulières suivant des



◀ Figure 1. – Réponse aux scénarios de gestion proposés à 24 propriétaires de la cheire de Mercœur.

groupes distincts de personnes. Comme nous l'avons vu, trois groupes de propriétaires se distinguent (« les projets personnels », « les ventes » et « le *statu quo* » (tableau 1). L'appartenance à l'un de ces groupes n'est en aucune manière dictée par les caractéristiques personnelles, familiales, ou la nature du patrimoine du propriétaire. Ce constat s'explique en partie par l'existence de facteurs personnels (histoire personnelle, réseau de relations, attitude altruiste, ...) non appréhendables par des données socio-économiques simples.

De façon générale, on peut cependant dire que les propriétaires de boisements spontanés sur

la Chaîne des Puys ne se sentent pas propriétaires forestiers. La faible surface détenue et le type de peuplement (pin sylvestre) explique en partie ce sentiment. Investir du temps et de l'argent au potentiel inconnu ne constitue pas une priorité. L'évolution de la végétation ligneuse sur ces terres ne devrait donc pas dans l'immédiat être perturbée par une action anthropique forte (en dehors des sentiers de randonnées).

Seule l'intervention d'acteurs extérieurs (promoteurs, collectivités locales, ...) pourrait modifier à court-moyen terme la physionomie du territoire étudié. ■

Résumé

La gestion actuelle et future des boisements spontanés dépend en premier ressort du propriétaire foncier. Afin de mieux les connaître, une étude de terrain a été conduite sur un village de la Chaîne des Puys. Après avoir identifié les propriétaires de boisements spontanés par croisement du cadastre et d'une cartographie de la végétation, un cinquième d'entre eux a été enquêté. Le questionnaire comportait une série de questions semi-ouvertes concernant le patrimoine foncier, la gestion et les projets du propriétaire, et une série de scénarios afin de déceler sa stratégie de gestion et les conditions de son adhésion à un projet d'aménagement.

Les propriétaires privés ont reçu en héritage des accrus déjà constitués. Non responsables de la situation, ils ne souhaitent pas investir temps ou argent pour valoriser un potentiel qu'ils jugent médiocre. Ils préfèrent continuer à entretenir les terres déjà entretenues.

Abstract

The current and future management of spontaneous reforested space depends first and foremost on the landowners. In order to know them better, a field study was conducted in a village of the Chaîne des Puys (a volcanic massif of the French Massif Central). After having identified the owners of spontaneously reforested areas by comparing the land register with a map of the vegetation, a fifth of them were interviewed. The questionnaire included a series of semi-open questions concerning the value of the land, the owner's management and his projects and a series of scenarios to determine his management strategy and the conditions under which he might support possible future projects. The private landowners inherited the forest extensions. Since they were not responsible for the current situation they did not wish to invest time or money to give value to a potential which they judged mediocre. They preferred to continue to maintain the plots which were already maintained.

Bibliographie

- BAZIN, G., LARRERE, G.R., DE MONTARD, F.-X., LAFARGE, M., LOISEAU, P., 1983, *Systèmes agraires et pratiques agricoles dans les Monts Dômes*, Paris, INRA, 318 p.
- BOISSIER, L., COCKX, L., REA, E., THOMAS, P., 1993, *Etude des motivations des propriétaires forestiers du Languedoc-Roussillon*. Mémoire de fin d'études, ISARA, Lyon, CRPF Languedoc-Roussillon, 76 p.
- BROCHIERO, E., CURT, T., PREVOSTO, B., 1998, *Boisement naturel des terres agricoles en déprise. Travaux préparatoires à la définition d'un programme de recherche. Les enjeux sociaux et scientifiques sur la question des boisements naturels des terres agricoles* (Document Préliminaire). Aubière, Groupement d'Intérêt Public, Ecosystèmes Forestiers-Cemagref, 23 p.
- DERIOZ, P., 1994, *Friches et terres marginales en basse et moyenne montagne. Revers Sud-Oriental du Massif Central*, Thèse, Doctorat de Géographie, Université d'Avignon, 330 p.
- FOTTORINO, E., 1989, *La France en friche*. Paris, Lieu commun, 208 p.
- GUERINGER, A., 1992, *Propriété foncière et utilisation du sol sur un territoire en déprise : l'exemple du plateau de la Chaise Dieu*, Mémoire de Maîtrise, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 75 p.
- INRA-ENSSAA (groupe de recherche), 1977, *Pays, Paysans, Paysages dans les Vosges du Sud*, Paris, INRA, 192 p.
- MICHELIN, Y., 1992, *Le plateau occidental des Dômes : histoire d'un paysage. Contribution à la mise en évidence et à la hiérarchisation des interactions Homme-Milieu dans une moyenne montagne tempérée*, Thèse, Doctorat de Géographie et Aménagement, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 354 p.
- MOATI, P., 1987, *L'évolution du nombre et de la structure des exploitations agricoles*, Rapport au Conseil Général du GREF, Compte Rendus de l'Académie d'Agriculture de France, vol. 73, n° 1, 32 p.
- PERRET, J., DOBREMEZ, L., BOUJU, S., 1993, Les logiques d'acteurs d'un espace diversifié. Massif du Montdonier, Alpes de Haute Provence. *Revue de géographie alpine*, n° 3, pp. 67-81.
- PIVETEAU, V., 1994, *L'avenir à long terme des zones rurales fragiles. Approche par le jeu prospectif d'une question complexe*, Thèse, Doctorat en Science Economique, Université de la Sorbonne, Paris, 355 p.
- PREVOSTO, B., CURT, T., AGRECH, G., BOURHIS, O., 1997, *Typologie et dynamique des boisements spontanés en moyenne montagne volcanique : la Chaîne des Puys*, Rapport scientifique et résumé de l'étude, Aubière, Cemagref, 99 p.
- TRIE, G., ASPE, C., MAILLE, E., BOUILLON, C., 1996, *Déprise agricole et stratégies locales des acteurs : contribution pluridisciplinaire à l'évaluation et à l'explication de la déprise agricole sur le canton de Banon (Alpes de Haute Provence)*, Aix en Provence : Cemagref, 199 p.